

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NUMBRES DE MEMBRES

Afférents > h Comité En exercice yndical	Ont pris part à la Deliberation
--	---------------------------------------

37	37	19
----	----	----

Séance du 29 février 2008

Date de la convocation

15/02/08

Date d'affichage

15/02/08

Objet de la Deliberation

Réalisation d'un guide
d'hébergements
thématiques

L'an deux mille huit

Et le vingt neuf

à onze heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), , **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **A.CLAVERIA** (Bédarieux), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **J.HUC** (CdC Coteaux-Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Rémy PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinian), **R.TASSIS** (Commune Poujol/Orb), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),



SOUS PREFECTURE
RECU LE
10 MARS 2008
SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après le 06/03/08

le 06/03/08

et pub. notification

du 06/03/08



Objet : Réalisation d'un guide d'hébergements thématiques

Le schéma des hébergements touristiques réalisé en 2007 a mis en exergue les caractéristiques de notre parc d'hébergement :

- 80 % de notre offre est non marchande (résidence secondaire),
- 80 % de l'offre marchande est représentée par des meublés dont seulement 1/2 est classé et 20 % au dessus du niveau 2 épis.

Dans ce contexte et afin de répondre aux attentes des clientèles cibles, il est nécessaire de faire passer le tiers des 2* en 3* et +, qui représentera ainsi 50% du parc : cela nécessite la requalification de 200 lits en 6 ans, soit 33 lits par an.

Ce schéma a proposé la mise en place d'un plan qualité. Celui-ci sera décliné selon les types d'hébergements et proposera différentes thématiques : Plein air et bien-être, Terroir et gastronomie du soleil, Histoires et légendes, Rencontres et convivialité, Respect de l'environnement...

Il proposera un cahier des charges précisant pour chaque type d'hébergement les normes dimensionnelles, les principes d'aménagement et de fonctionnalités des espaces, les principes de décors et d'aménagement, les relations avec l'extérieur, avec le village, la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine, les « modes d'usages » de ce patrimoine...

Les préconisations ou les obligations ne remplaceront pas les normes actuelles en matière de classement (le niveau 3 épis ou clés devant être la base), mais en compléteront les contenus en apportant une approche esthétique et qualitative.

Ce plan qualité sera conçu en complémentarité des labels existants. Une cellule technique sera mise en place pour mener à bien cette action. Elle sera composée des différents gestionnaires de labels et les propriétaires de meublés, des techniciens du Pays (Tourisme, Habitat, environnement, Patrimoine), des techniciens du Parc, du CDT, du CG, du CAUE. Un cabinet d'étude composé d'un architecte et d'un développeur local viendra appuyer la cellule technique. La cellule fera régulièrement valider l'état d'avancement du projet à la commission tourisme élargie du Pays (représentant des Communautés de communes, du Conseil de développement, des OTSI, du CDT...).

Pour être en phase avec la réalité du terrain, la cellule technique accompagnera 5 projets pilotes (1 par thématique) sur le Pays. Ces projets deviendront des vitrines techniques pour de futurs maîtres d'ouvrages.

Pour sensibiliser les propriétaires de gîtes non labellisés des évolution du marché et de les inciter à faire évoluer leur offre, le Pays propose de réaliser un guide à l'usage des maîtres d'ouvrage qui souhaitent créer ou requalifier des hébergements touristiques de type meublé.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 39.994 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault..... 9 994 €
- Europe (LEADER/FEADER)22 000 €

l'autofinancement du Syndicat Mixte étant de 8.000 €.

Monsieur Jean-Luc Falip demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 29 février 2008.

Le Vice-Président,
Jean-Luc FALIP

